

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2025



Table des matières

Partie 1	Le contexte.....	3
Partie 2	Les orientations budgétaires 2025	4
I	Préambule / Tableau de synthèse	4
II	Le budget des eaux pluviales.....	4
1	Le fonctionnement	4
2	L'investissement.....	6
III	Le budget des eaux usées.....	9
1	Le fonctionnement	9
2	L'investissement.....	12
IV	La dette	16
1	Synthèse globale	16
2	Type de taux.....	16
3	Encours de dette	18
V	Grands équilibres budgétaires	21
1	Budget des eaux usées	22
2	Budget des eaux pluviales.....	23
Partie 3	Les éléments liés au Personnel	24

Partie 1 Le contexte

Différents éléments ont été pris en compte pour la construction du budget des eaux usées :

- Les recettes liées à la prime d'épuration n'existent plus, par ailleurs la redevance collectée par l'Agence de l'eau sur les factures est remplacée par une redevance de performance collectée par le Syndicat et reversée à l'Agence.
- Il est proposé pour l'année 2025 de ne pas indexer la redevance et la part fixe sur l'inflation.
- Le géoréférencement des réseaux est en cours et devrait être achevé fin 2025, au plus tard premier semestre 2026.
- Le programme ambitieux de réhabilitation des réseaux conformément aux propositions du Schéma directeur d'assainissement se poursuit.
Par ailleurs les premiers éléments issus du diagnostic permanent ont pu être analysés, les sous-secteurs les plus soumis à l'intrusion des eaux parasites ont été identifiés et feront l'objet d'analyses plus fines en vue de travaux d'amélioration.
- Les investissements 2025 sont financés sans recours à l'emprunt.
- Les études d'opportunité pour la réutilisation des eaux usées sur le territoire ont été achevées et il n'y aura pas de suite opérationnelle à court ou moyen terme.
- Le programme de mise en conformité des installations non conformes est en cours et devrait s'achever en 2025.
- Le plan d'action de contrôle des usagers non domestiques est redynamisé par le recrutement d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée.

En ce qui concerne les eaux pluviales, les éléments ayant un impact sur 2025 ont été pris en compte :

- Les investissements sont issus du PPI et de la prospective financière élaborés en 2024 :
 - Poursuite du programme de réhabilitation des réseaux.
 - Réhabilitation des bassins de la ZAC des bosquets à Méry-sur-Oise.
- Un programme conséquent d'études ou de réalisations d'ouvrages de maîtrise des pollutions, de maîtrise des volumes renvoyés au milieu est en cours (Frépillon, Villiers Adam notamment). Le programme de maîtrise des effets du ruissellement et des coulées de boues continue, à noter la prise en charge d'études et de travaux de maîtrise de ruissellements par l'Entente Oise Aisne (Mériel et Auvers).
- le Géoréférencement des réseaux est en cours et devrait être achevé fin 2025, au plus tard premier semestre 2026.
- Le programme de mise à disposition de récupérateurs d'eaux pluviales pour les usagers se poursuit (limité à 300 unités).

Partie 2 Les orientations budgétaires 2025

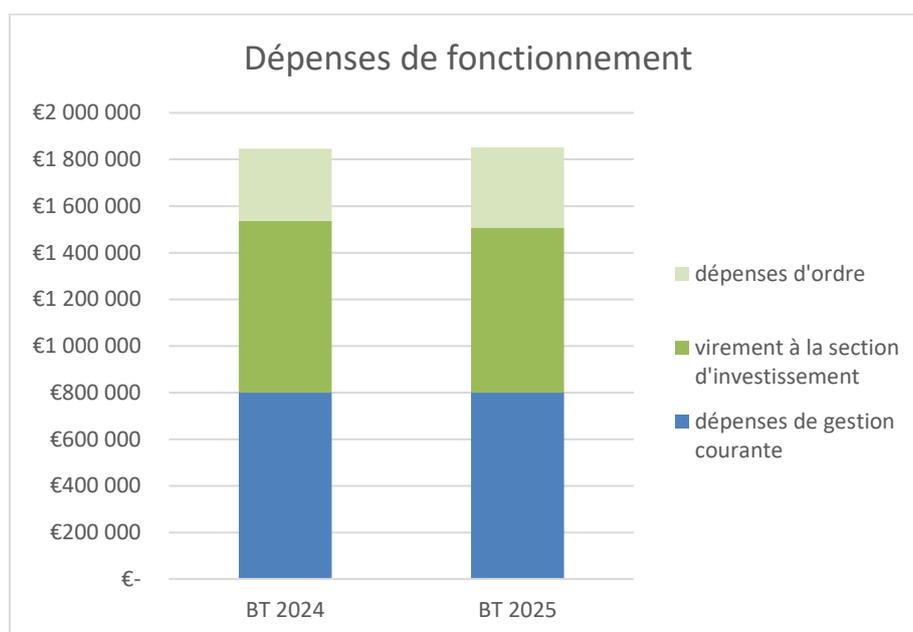
I Préambule / Tableau de synthèse

2025	Eaux Usées	Eaux Pluviales
Dépenses de fonctionnement	4 616 243,45 €	1 850 966,59 €
Dépenses d'Investissement	4 289 294,32 €	4 937 296,14 €
Emprunt prévu	0 €	2 712 350,20 €

II Le budget des eaux pluviales

1 Le fonctionnement

a Les dépenses



Les charges de gestion courantes sont stables par rapport à 2024.

En 2025, il est prévu l'opération de géoréférencement des réseaux et le projet des récupérateurs d'eau pour les usagers notamment.

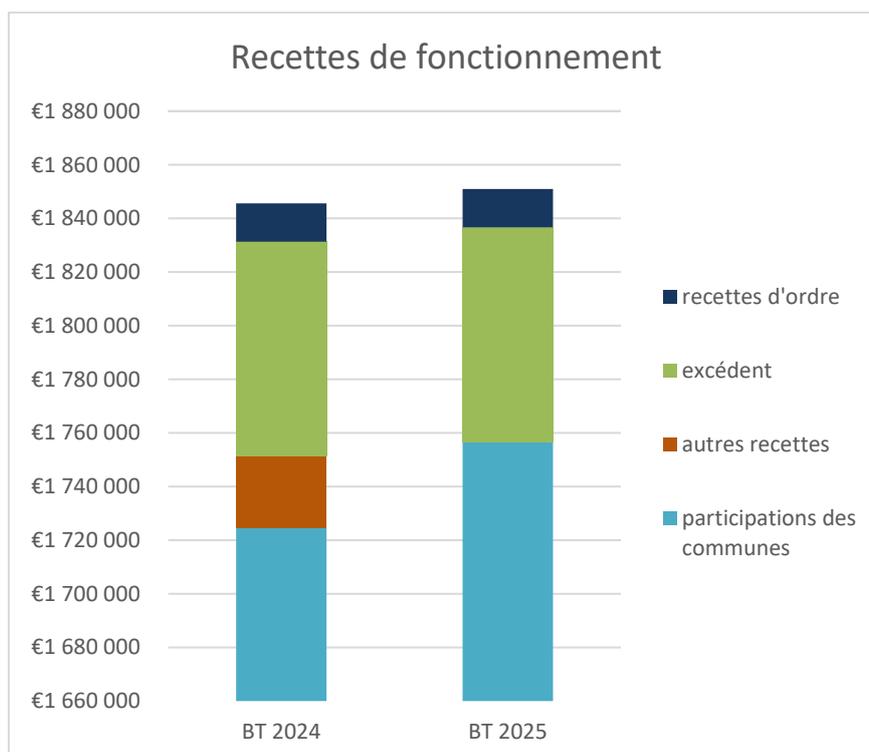
Le budget de fonctionnement d'eaux pluviales contribue à hauteur de 40,95 % au fonctionnement du budget d'eaux usées.

Le taux est calculé sur la base des linéaires du dernier RAD connu, comme cela a été décidé à partir de l'exercice 2017.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2025 à 2029

	2025	2026	2027	2028	2029	Hypothèses
Charges à caractère général	639 905	650 784	661 847	673 099	684 541	Augmentation de 1,7 % par an
Intérêts de la dette	126 276	143 678	130 216	115 947	105 460	Avec emprunt supplémentaire
Total des dépenses réelles de fonctionnement	766 181	794 462	792 063	789 046	790 001	

b Les recettes



Les recettes sont issues des contributions budgétaires ou fiscalisées des adhérents soit 1 756 684 € pour 2025 soit 95 % des recettes.

En 2023, un travail sur la clé de répartition des contributions des adhérents a abouti à fixer une clé de répartition basée sur 60% de la population et 40% du linéaire de réseau. Quant à l'assiette déterminée à hauteur de 1 724 614 €, elle a été calculée sur la moyenne des contributions des dernières années (2020-2023), conformément à la délibération.

Les variables, la population et le linéaire de réseau, sont actualisés chaque année. Pour 2025, la population est de 26 637 habitants et le linéaire est de 75 580 mètres.

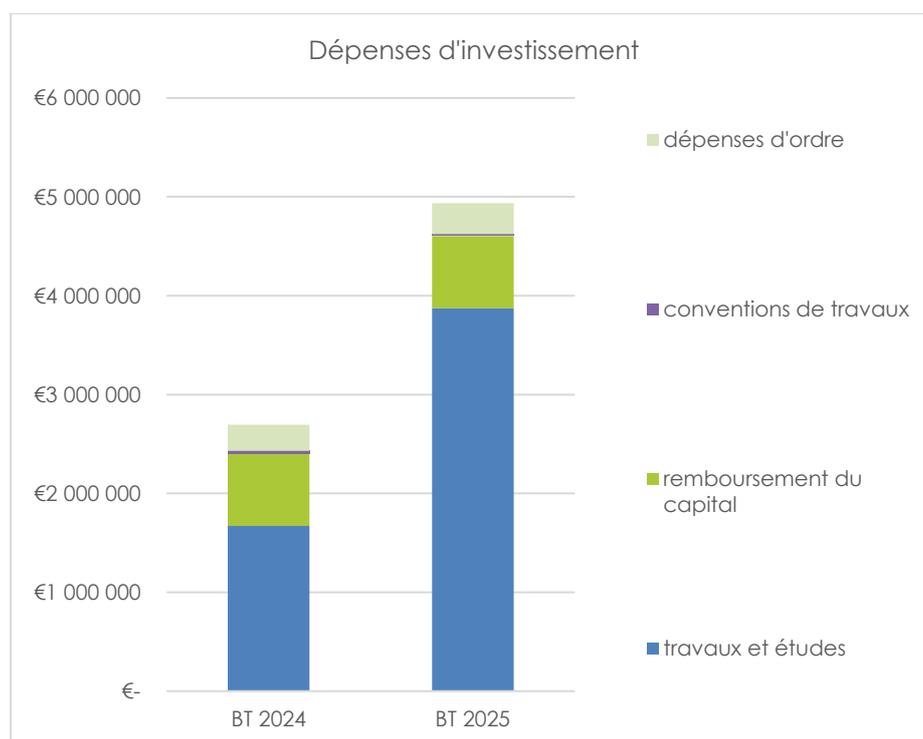
Enfin, la délibération cadre prévoit que le volume des contributions est indexé annuellement sur le taux d'inflation de l'année précédente, source INSEE, soit 1,80% en 2024.

	Population 2025		Linéaire		Répartition à 60/40		Inflation
Auvers-sur-Oise	6 924	26,0%	20 459	27,1%	455 717 €	26,4%	463 920 €
Mériel	5 394	20,3%	14 015	18,5%	337 459 €	19,6%	343 534 €
Méry-sur-Oise	10 085	37,9%	24 692	32,7%	617 142 €	35,8%	628 251 €
Villiers-Adam	864	3,2%	3 665	4,8%	67 018 €	3,9%	68 224 €
Frépillon	3 370	12,7%	12 749	16,9%	248 287 €	14,3%	252 756 €
TOTAL	26 637		75 580		1 724 614 €		1 756 684 €

	Auvers-sur-Oise	Mériel	Méry-sur-Oise	Villiers-Adam	Frépillon	Total
Participations fiscalisées	463 920 €	343 534 €	628 251 €	68 224 €		1 503 928 €
Participations budgétaires					252 756 €	252 756 €

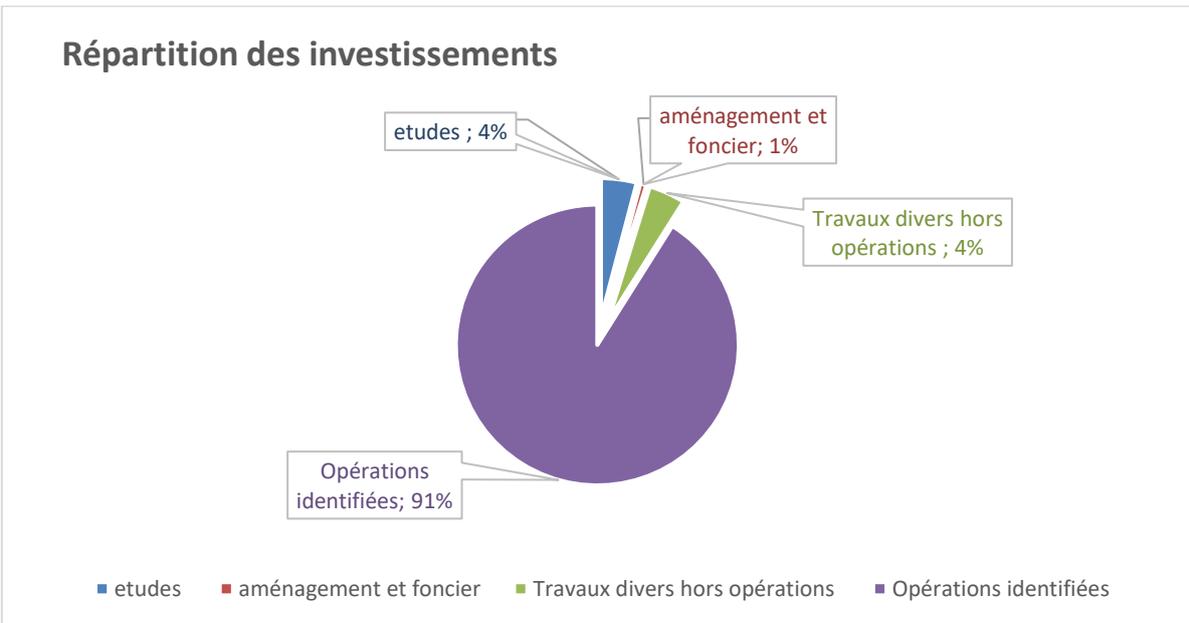
2 L'investissement

a Les dépenses



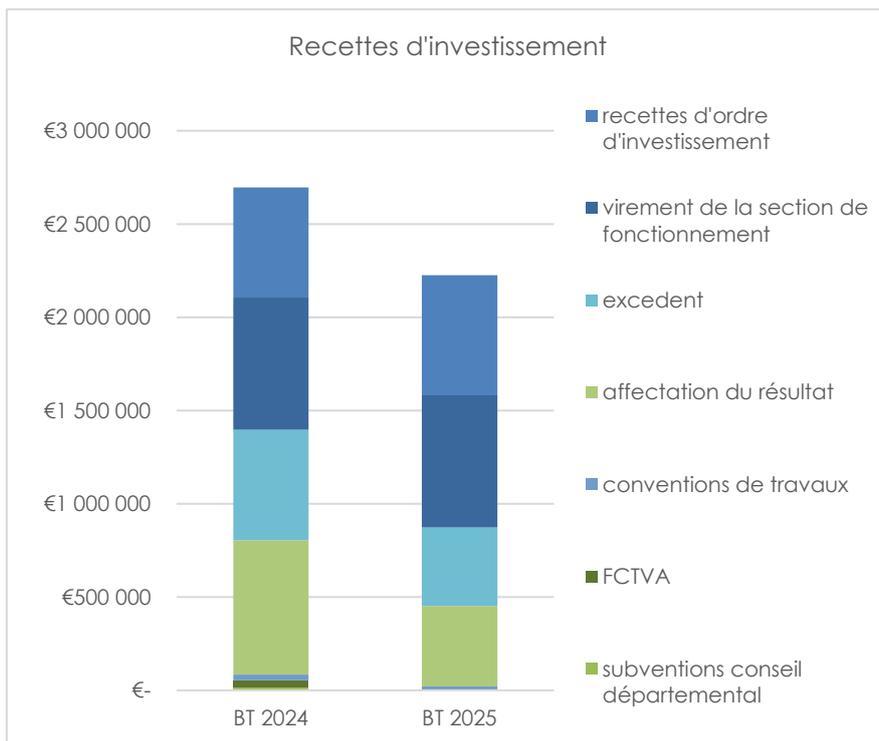
b Les prévisions de travaux

Opérations	Etudes	Travaux	Total TTC
Remise à niveau des branchements des berthelées	-	120 000,00 €	120 000,00 €
Ruissellement rue des carrières/faisanderie à Mériel	4 800,00	33 600,00 €	38 400,00 €
Réfection du bassin des bosquets n°4 et n°2 à Méry-sur-Oise	-	389 051,04 €	389 051,04 €
Construction d'un bassin de retenue au lieudit de la grande Borne à Frépillon	-	580 356,00 €	580 356,00 €
Maitrise des ruissellements chemin de la Vallée au veau (aval) à Auvers-sur-Oise	14 340,00	- €	14 340,00 €
Désinvestissement du poste ruelle de l'Isle-Adam à Villiers Adam	-	37 194,00 €	37 194,00 €
Gestion EP rue de la Chevallerie à Auvers-sur-Oise (site 1)	4 200,00	103 200,00 €	107 400,00 €
Gestion EP rue de la Chevallerie à Auvers-sur-Oise (site 3) - revêtement complémentaire	-	13 680,00 €	13 680,00 €
Gestion de l'exutoire sente des marais à Villiers-Adam	22 200,00	62 400,00 €	84 600,00 €
Gestion eau pluviale rue des Fleurs et clos Chateau	-	96 000,00 €	96 000,00 €
Réhabilitation du collecteur rue des écoles à Méry-sur-Oise	-	691 932,00 €	691 932,00 €
Étude générale pour l'équipement des exutoires	18 840,00	- €	18 840,00 €
Réhabilitation 2025	-	231 600,00 €	231 600,00 €
Étude effacement du bassin rue Marcel Perrin à Méry-sur-Oise	12 000,00	- €	12 000,00 €
Sente du moulin - dévoiement des réseaux	-	144 000,00 €	144 000,00 €
Reconnexion de la rue du Coudray à Frépillon	24 600,00	- €	24 600,00 €
Gestion des ruissellements rues des Tournelles et Montcel Auvers-sur-Oise	20 640,00	285 120,00 €	305 760,00 €
Total	121 620,00 €	2 788 133,04 €	2 909 753,04 €



L'investissement est en partie consacré à la continuité de travaux de maîtrise de ruissellements et à la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales.

c Les recettes



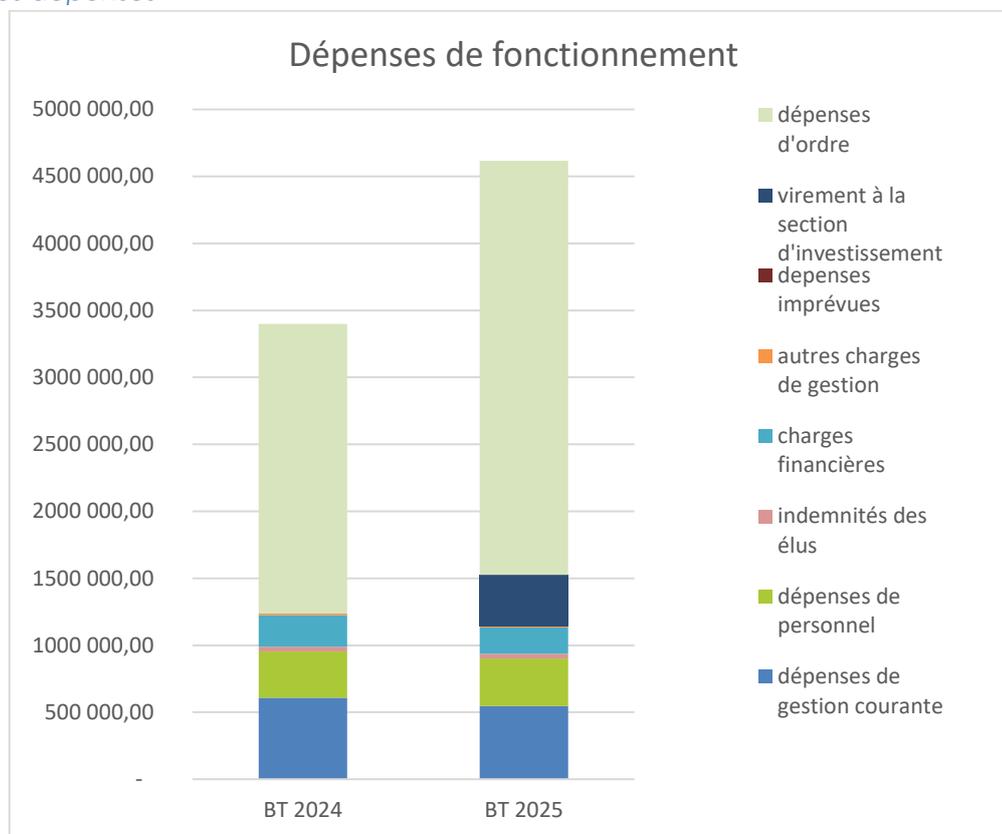
Afin de financer les dépenses d'investissement du budget des eaux pluviales en 2025, un virement de la section de fonctionnement est prévu à hauteur de 708 771,04. Les ressources propres (excédent et affectation du résultat 2024) représentent 17 % des recettes contrairement à 49% en 2024. Afin de mener à terme l'ensemble des études et travaux prévus en 2025, un emprunt devra être souscrit à hauteur de 2 700 000 €.

Le syndicat a également fait des demandes de subvention auprès du conseil départemental, les critères d'attributions ayant été récemment modifiés.

III Le budget des eaux usées

1 Le fonctionnement

a Les dépenses



Le prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2025 est en augmentation de 35,8 % par rapport au budget total 2024.

Cette hausse est due tout d'abord à l'intégration des réseaux des communes d'Auvers-sur-Oise et de Frépillon et à la régularisation de l'inventaire du SIAVOS (947 297 €). Cette intégration n'est inscrite que sur 2025.

S'inscrit également dans la section de fonctionnement, un virement à la section d'investissement.

Le travail de maîtrise des dépenses du service permet de réduire les dépenses de gestion courante (-10%). Des projets, liés aux réglementations notamment, sont intégrés au budget 2025 comme le géoréférencement (129 000 €), les contrats de droits privés (25 000 €), le contrôle technique de l'autosurveillance (10 000 €) ou bien le suivi des assainissements non domestiques (20 000€) ou l'étude des conventions de servitude (10 000 €).

Dans l'hypothèse de la signature dans le courant de l'année 2025 de la convention avec SIARP pour le transport et le traitement des effluents du quartier du Valhermeil (environ 13 000 m³), la contrepartie financière due par le SIAVOS en 2025 est prévue (14 700 €). Elle a été proposée par le SIARP à hauteur de 1,0886€/m³.

Les dépenses de personnel et les indemnités des élus augmentent quant à elles de 2,6%, (avancement d'échelon, augmentation de la CNRACL part patronale ...).

Une prospective 2024-2028 permet de mettre en exergue une évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Considérant le contexte économique actuel, il est proposé, ici, de fixer l'augmentation à 1,7% pour 2025. Le service travaille sur une stabilité des coûts tout en répondant aux nouvelles réglementations. Cela permet au syndicat de maîtriser cette hausse.

	2025	2026	2027	2028	2029	Hypothèses
Charges à caractère général	527 464	536 431	545 550	554 825	564 257	Augmentation de 1,7% par an
Charges de personnel et frais assimilés	355 356	360 686	366 097	371 588	377 162	Augmentation de 1,5 % par an
Indemnités et frais de mission élus	34 800	34 974	35 149	35 325	35 501	Augmentation de 0,5 % par an
Autres charges de gestion courante	54 109	55 029	55 964	56 916	57 883	Augmentation de 1,7 % par an
Intérêts de la dette	215 004	187 201	174 810	145 173	130 458	
Autres charges financières	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	Stables
Charges exceptionnelles	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Stables
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 207 733	1 195 321	1 198 570	1 184 826	1 186 261	

Il est prévu de régulariser comptablement l'intégration des réseaux de la commune de Auvers-sur-Oise et de Frépillon (régularisation).

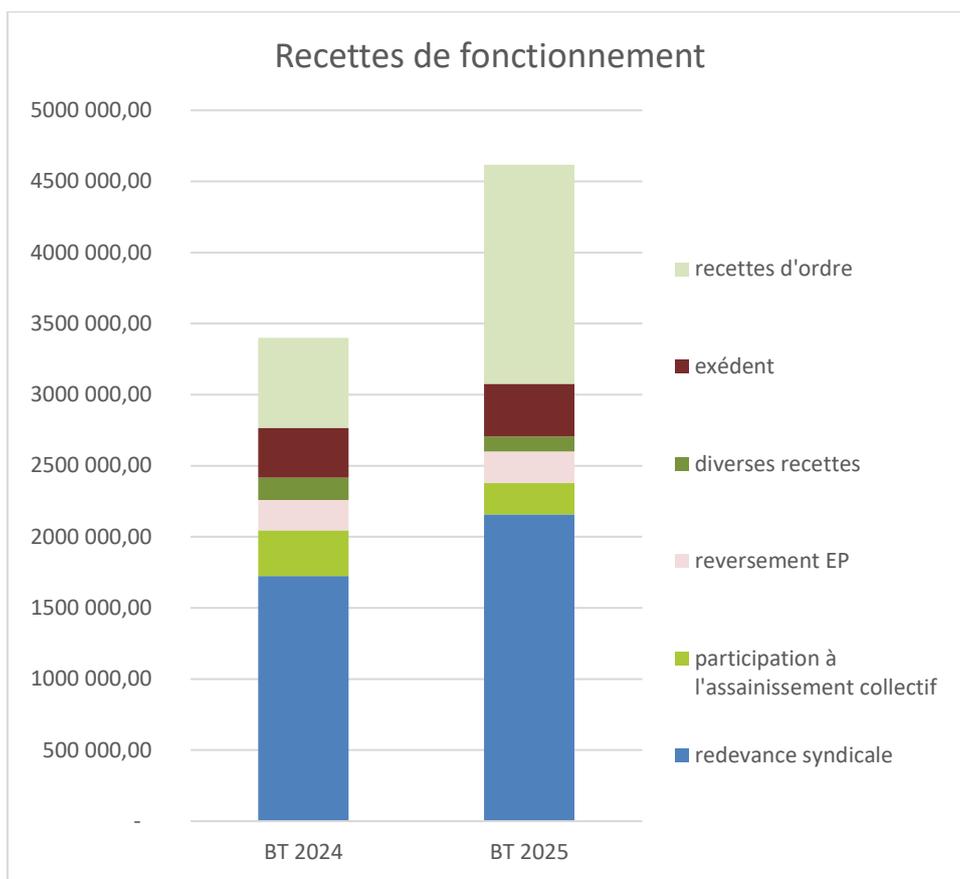
Concernant Auvers-sur-Oise, il a été constaté un sur-amortissement des acquisitions mais également un sur-amortissement des subventions. Cette régularisation est budgétaire et les crédits doivent être inscrits au budget primitif 2025.

Cela sera régularisé au moment des écritures d'intégration :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	C/ 6811 : 3 847,49 €	C/ 7811 : 787 853,69 €
Section d'investissement	C/ 28153 : 787 853,69 €	C/ 28xxx : 3 847,49 €

Concernant Frépillon, les écritures de régularisation correspondent à un sous amortissement des acquisitions impliquant un rattrapage de 143 885 € mais également la régularisation d'un sur amortissement de subventions de 200 239 € :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	C/ 6811 : 344 124,94 €	
Section d'investissement		C/ 28xxx : 344 124,94 €



Il n'est pas prévu d'appliquer l'augmentation liée à l'inflation sur la redevance syndicale 2025. Les recettes syndicales sont en augmentation (rééquilibrage suite nouveau contrat DSP notamment).

Les recettes prévisionnelles liées à la participation à l'assainissement collectif sont en baisse. Ils dépendent exclusivement des grosses opérations concernant les logements collectifs des communes.

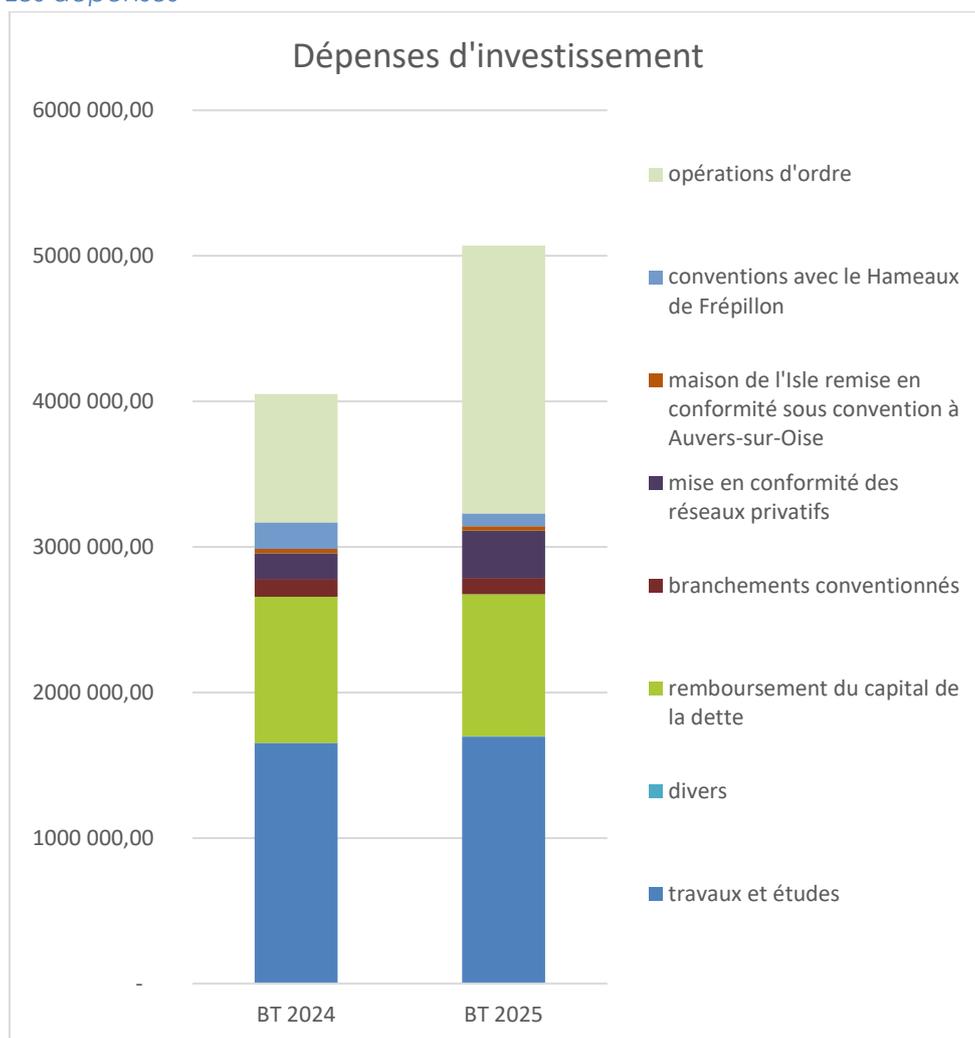
Les recettes d'ordre se stabilisent et n'intègrent que les amortissements annuels des transferts de compétences de Méry-sur-Oise régularisés en 2024.

La régularisation du transfert de compétences d'Auvers-sur-Oise a un impact important sur les recettes d'ordre :

Auvers sur Oise	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	C/ 6811 : 3 847,49 €	C/ 7811 : 787 853,69 €
Section d'investissement	C/ 28153 : 787 853,69 €	C/ 28xxx : 3 847,49 €

2 L'investissement

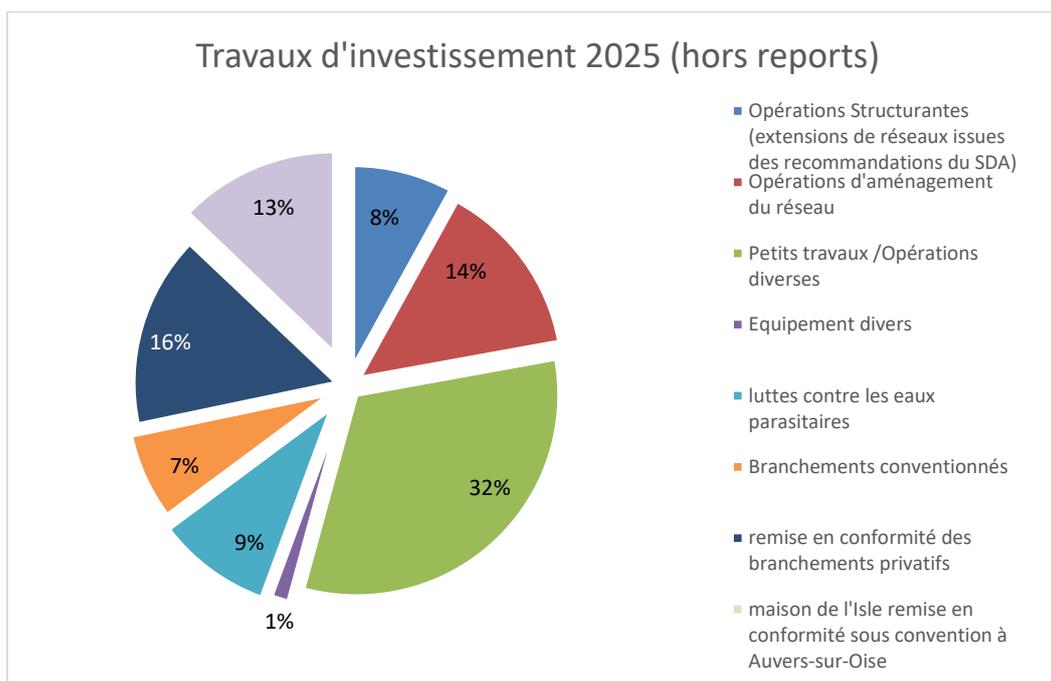
a Les dépenses



Les dépenses d'investissement 2025 sont consacrées à la continuité du programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux, à des opérations d'extension de réseaux, à l'aménagement de l'ancienne station d'épuration, à la recherche d'eaux parasites et à la réhabilitation de branchements.

Des opérations importantes sous conventions (contre remboursement) sont également inscrites : mise en conformité d'usagers dans le cadre du plan d'action de l'Agence de l'Eau, les travaux de branchement sous voie publique.

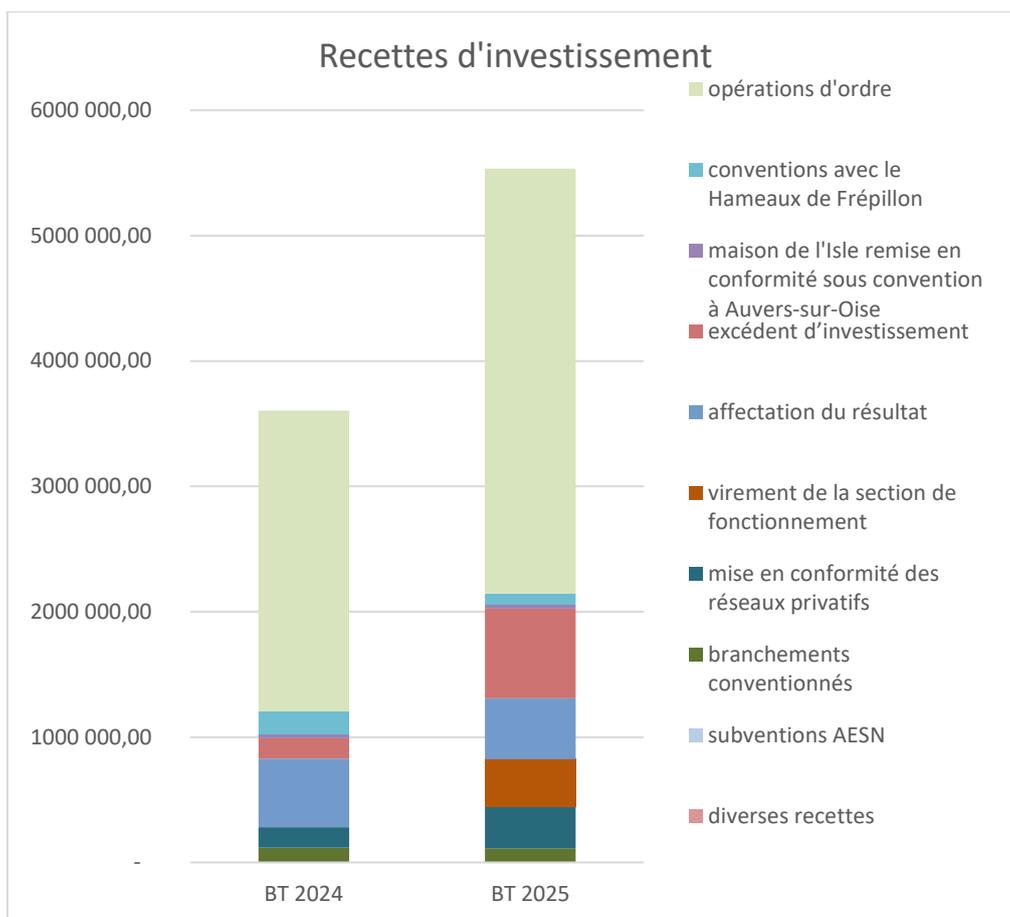
b Les prévisions de travaux, les études et les acquisitions (hors reports)



Catégorie d'investissement	Montants HT	Description
Opérations Structurantes (extensions de réseaux issues des recommandations du SDA)	115 400,00 €	Les Hameaux de Frépillon/ chemin de halage vers Marcel Perrin à Méry-sur-Oise
Opérations d'aménagement du réseau	205 000,00 €	Réhabilitation 2025 / réhabilitation du poste KARAKIS à Mériel
Petits travaux / Opérations diverses	464 725,00 €	Mises en conformités diverses/aménagement de l'ancienne STEP
Equipement divers	20 000,00 €	Renouvellement Informatique /logiciels/mobilier et véhicule
Lutttes contre les eaux parasites	133 000,00 €	
Branchements conventionnés	100 000,00 €	
Remise en conformité des branchements privés	223 488,00 €	
Maison de l'Isle remise en conformité sous convention à Auvers-sur-Oise	1 500,00 €	
Divers	185 000,00 €	Diagnostics divers liés à des opérations d'investissement

Détails des opérations 2025

Opérations	Etudes	Travaux	TOTAL HT
Remise à niveau des branchements des berthelées à Auvers-sur-Oise	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
Réhabilitation du bâtiment administratif : toiture et aménagements	35 000,00 €	125 000,00 €	160 000,00 €
Chemin de halage - vers Marcel Perrin à Méry-sur-Oise	5 000,00 €	89 400,00 €	94 400,00 €
Aménagement de l'ancienne station	4 725,00 €	410 150,00 €	414 875,00 €
Réhabilitation 2025	- €	125 000,00 €	125 000,00 €
Lutte contre les eaux parasites - secteur 1	18 000,00 €	115 000,00 €	133 000,00 €
Remplacement du collecteur EU rue de Pontoise à Auvers-sur Oise	21 000,00 €	- €	21 000,00 €
Sente du moulin - dévoiement des réseaux	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
Total nouvelles opérations	83 725,00 €	989 550,00 €	1 073 275,00 €



Aucun emprunt n'est prévu sur 2025.

Aucune subvention n'est inscrite au budget des eaux usées pour 2025.

Les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette du budget des eaux usées sont essentiellement financés par ses ressources propres (485 000 € d'affectation du résultat de 2024 et un excédent de 716 900 € et un virement de la section de fonctionnement).

Les amortissements des acquisitions représentent 58 % des recettes.

IV La dette

Depuis plusieurs années, le syndicat travaille à stabiliser son endettement du budget des eaux usées. En 2021-2022, un travail sur la renégociation de la dette a été réalisé avec la Caisse des dépôts et consignations ainsi que la Caisse d'Épargne.

En 2024, aucun emprunt n'a été souscrit.

Le taux moyen du syndicat s'établit à 2,92 % au 31/12/2023, ce qui est supérieur à la moyenne des syndicats (1,89 % au 31/12/2023). La présence de nombreux emprunts à taux fixe dans l'encours de dette n'ont pas permis à la collectivité de profiter du niveau historiquement bas des taux courts.

En revanche la durée de vie résiduelle est de 9,9 ans en 2023 pour le SIAVOS, la moyenne des autres syndicats étant de 14,4 ans.

1 Synthèse globale

Au 1^{er} janvier 2025, la dette globale du budget des Eaux usées se présentait ainsi :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
6 602 984 €	3,03 %	7 ans et 9 mois	4 ans et 02 mois	44

Au 1^{er} janvier 2025, la dette globale du budget des Eaux pluviales se présentait ainsi :

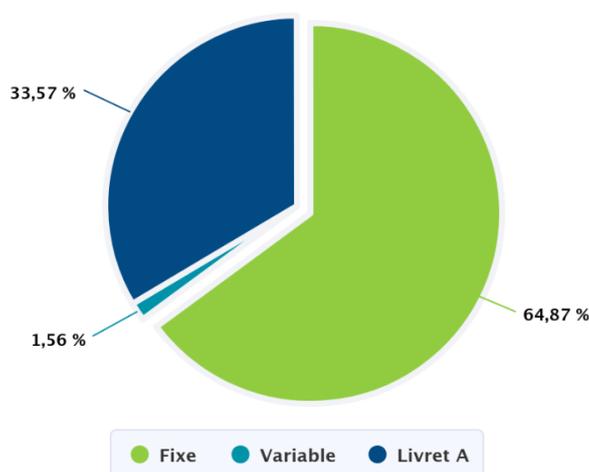
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 023 042 €	2,77 %	11 ans et 3 mois	5 ans et 11 mois	19

2 Type de taux

En matière de type de taux, la dette du SIAVOS se compose en majorité à 78 % de taux fixe.

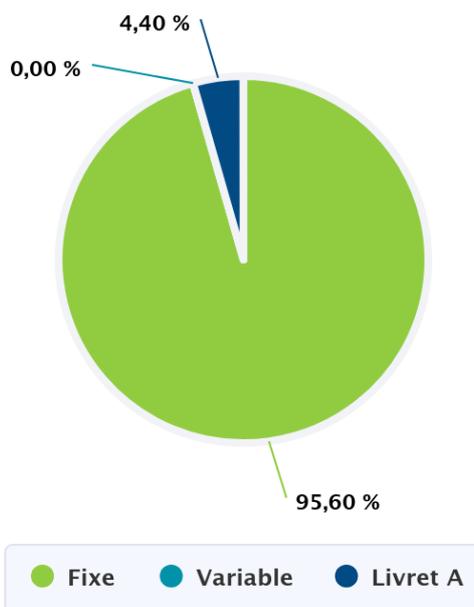
Au 1^{er} janvier 2025

Eaux usées :



Type	Capital restant dû (CRD)	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 283 057,06 €	64,87%	2,71%
Variable	103 273,99 €	1,56%	2,74%
Livret A	2 216 652,67 €	33,57%	3,65%
Ensemble des risques	6 602 983,72 €	100,00%	3,03%

Eaux pluviales :



Type	Capital restant dû (CRD)	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 802 079,62 €	95,60%	2,71%
Variable	0,00 €	0,00%	0,00%
Livret A	220 962,63 €	4,40%	3,95%
Ensemble des risques	5 023 042,25 €	100,00%	2,77%

3 Encours de dette

a Dette par année

Eaux usées

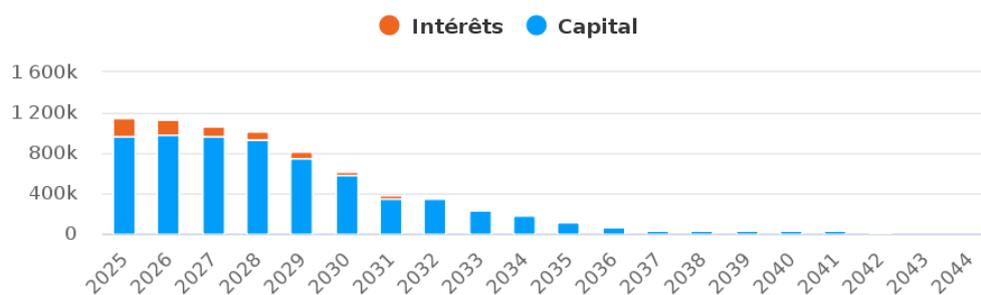
	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	6 134 659,50 €	5 156 252,47 €	4 181 355,63 €	3 233 171,96 €	2 354 748,50 €	408 519,27 €
Capital payé sur la période	967 891,51 €	984 947,39 €	960 916,83 €	933 557,23 €	757 691,36 €	185 060,94 €
Intérêts payés sur la période	189 575,74 €	146 563,76 €	107 878,38 €	83 765,70 €	60 634,99 €	11 122,81 €
Taux moyen sur la période	2,85%	2,56%	2,45%	2,41%	2,31%	2,39%

Eaux pluviales

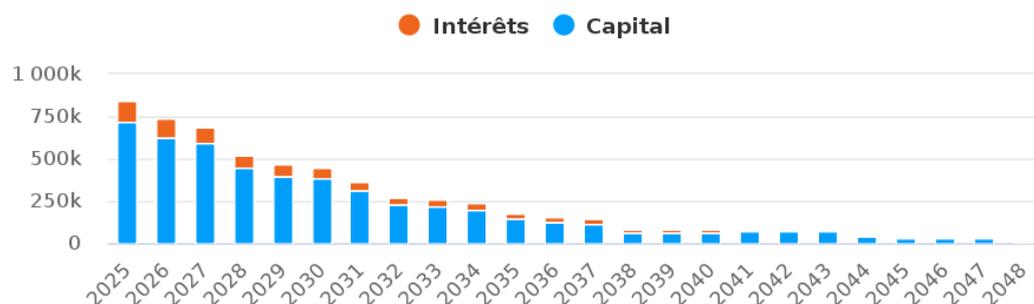
	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	4 692 236,70 €	4 008 307,03 €	3 405 595,85 €	2 885 776,36 €	2 469 640,74 €	1 041 587,13 €
Capital payé sur la période	718 477,73 €	629 863,69 €	596 689,62 €	444 559,08 €	395 284,93 €	199 942,44 €
Intérêts payés sur la période	130 208,48 €	108 721,94 €	92 386,10 €	77 912,33 €	68 953,33 €	34 588,69 €
Taux moyen sur la période	2,67%	2,61%	2,60%	2,64%	2,73%	3,23%

b Flux de remboursement

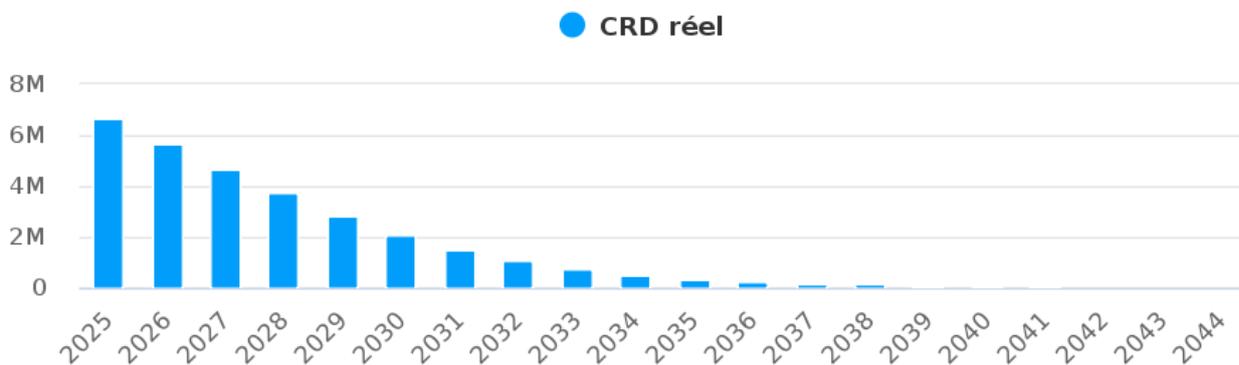
Eaux usées



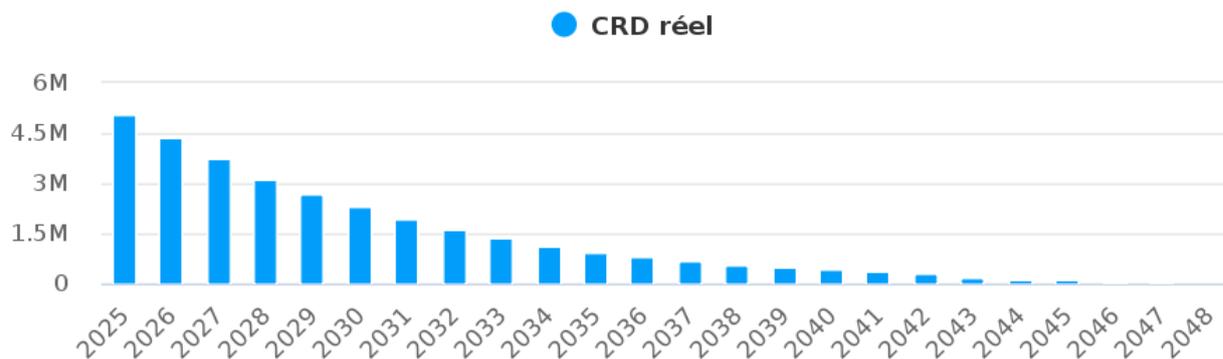
Eaux pluviales



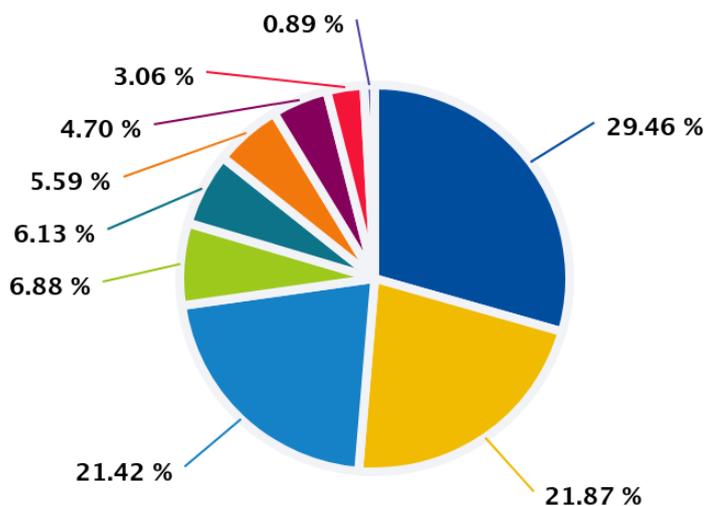
Eaux usées



Eaux pluviales



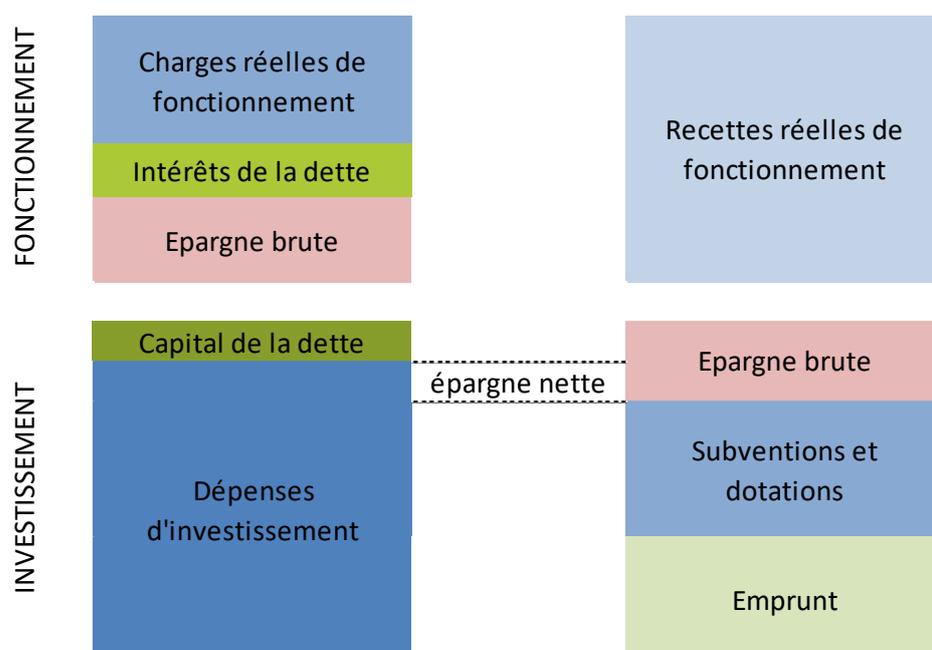
d Dette par prêteur (globalisée)



Prêteur	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital	Nombre d'emprunts
Agence de l'eau Seine Normandie	1 065 168,00 €	355 598,72 €	71 011,20 €	- €	71 011,20 €	27
BANQUE POSTALE	5 923 510,00 €	3 425 213,75 €	430 124,50 €	77 587,09 €	352 537,41 €	10
CAISSE D'EPARGNE	6 590 274,51 €	2 490 191,10 €	516 554,29 €	57 313,78 €	459 240,51 €	8
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 489 520,79 €	2 542 514,17 €	406 850,74 €	88 018,83 €	318 831,91 €	12
CREDIT AGRICOLE	1 000 000,00 €	650 000,00 €	58 395,62 €	8 395,62 €	50 000,00 €	1
CREDIT AGRICOLE IDF	3 000 000,00 €	712 500,00 €	179 003,99 €	29 003,99 €	150 000,00 €	1
CREDIT FONCIER DE FRANCE	700 000,00 €	546 734,40 €	42 872,45 €	24 523,96 €	18 348,49 €	1
SFIL CAFFIL	687 575,97 €	103 273,99 €	52 418,68 €	2 685,64 €	49 733,04 €	1
SOCIETE GENERALE	4 000 000,00 €	799 999,84 €	248 921,99 €	32 255,31 €	216 666,68 €	2
	26 456 049,27 €	11 626 025,97 €	2 006 153,46 €	319 784,22 €	1 686 369,24 €	63

V Grands équilibres budgétaires

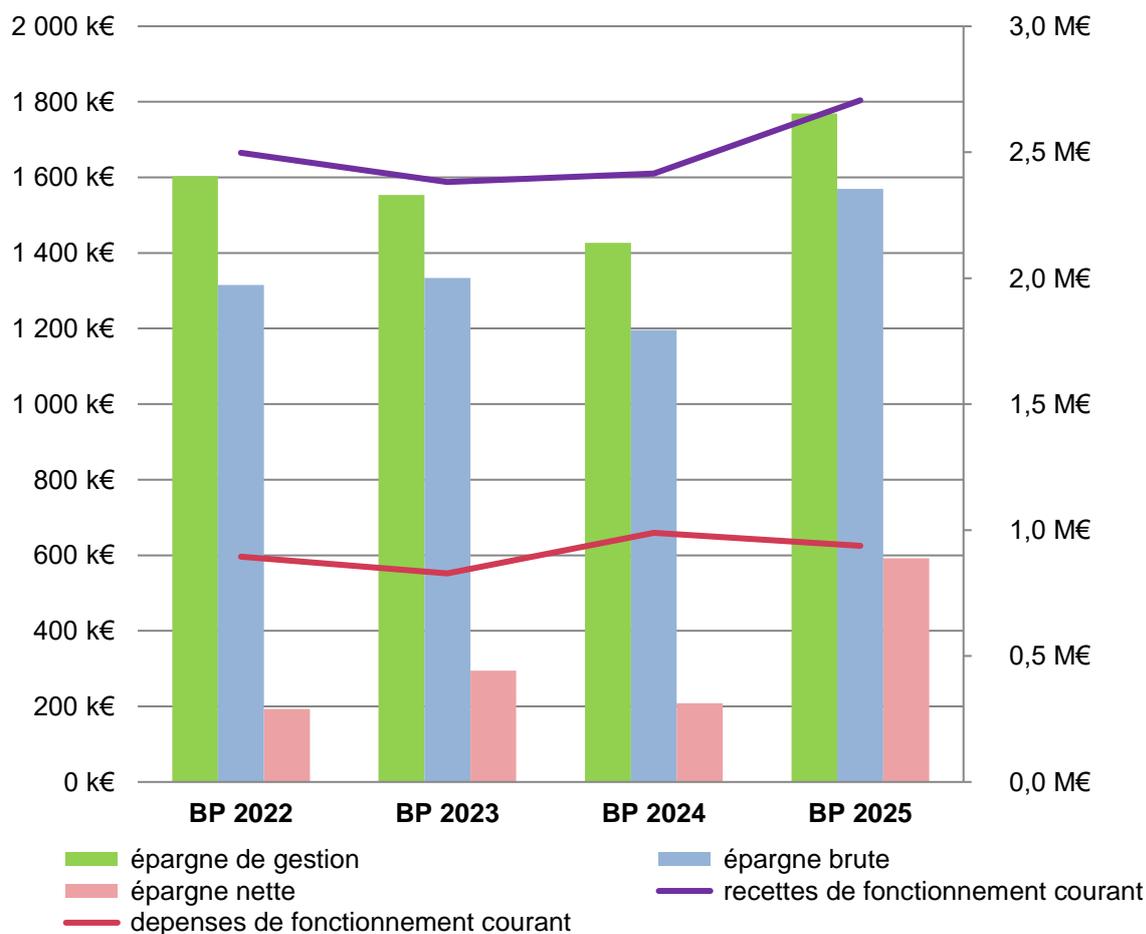
L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle constitue un double indicateur :



1. Un indicateur de "l'aisance" de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un "excédent" de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

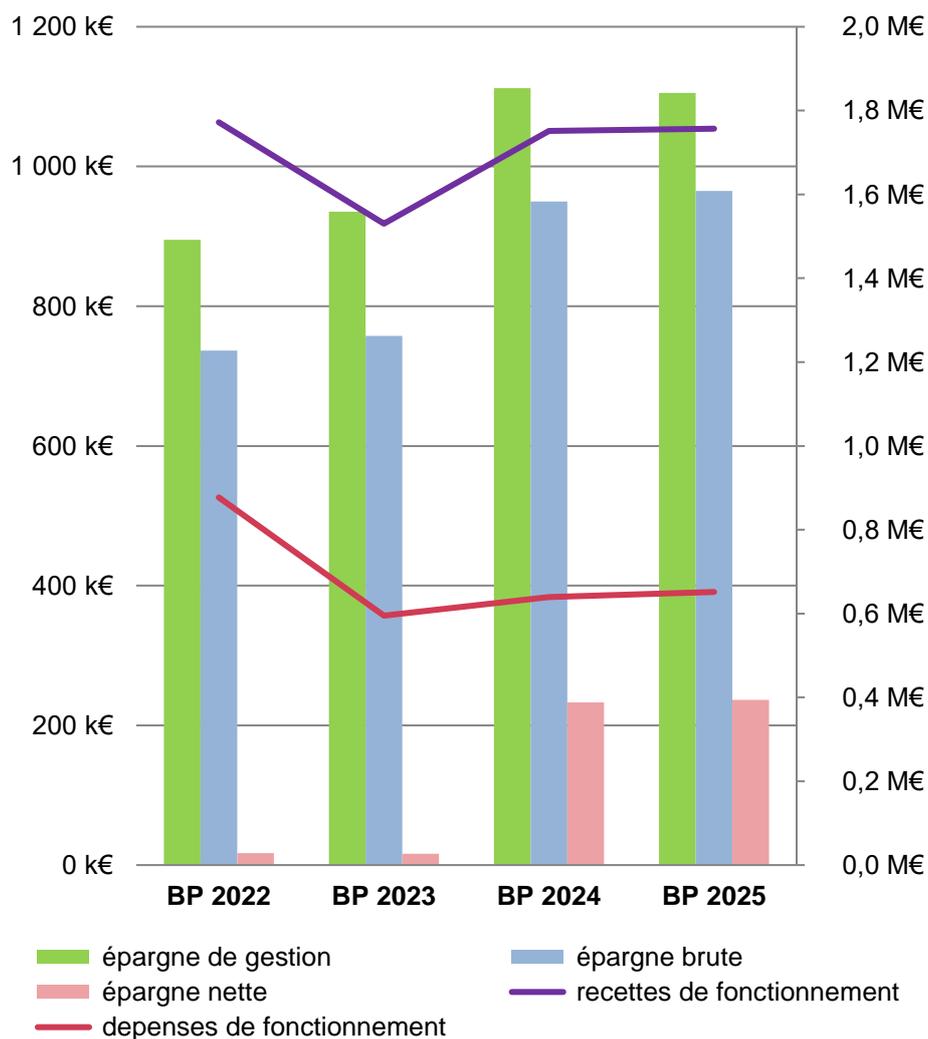
L'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

1 Budget des eaux usées



	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Recettes de fonctionnement courant	2 498 020,40 €	2 381 713,65 €	2 415 480,96 €	2 705 908,38 €
Dépenses de fonctionnement courant	894 277,77 €	827 902,96 €	989 036,00 €	936 929,10 €
Épargne de gestion	1 603 742,63 €	1 553 810,69 €	1 426 444,96 €	1 768 979,28 €
Intérêts de la dette	288 682,83 €	220 000,00 €	230 406,46 €	199 482,67 €
Épargne brute	1 315 059,80 €	1 333 810,69 €	1 196 038,50 €	1 569 496,61 €
Remboursement du capital de la dette	1 121 840,36 €	1 039 573,55 €	988 011,96 €	977 891,51 €
Épargne nette	193 219,44 €	294 237,14 €	208 026,54 €	591 605,10 €

2 Budget des eaux pluviales



	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Recettes de fonctionnement	1 772 041,00 €	1 530 159,40 €	1 751 330,47 €	1 756 685,00 €
Dépenses de fonctionnement	877 087,12 €	595 040,47 €	639 438,10 €	651 434,54 €
Épargne de gestion	894 953,88 €	935 118,93 €	1 111 892,37 €	1 105 250,46 €
Intérêts de la dette	158 319,92 €	177 674,33 €	161 962,73 €	140 208,48 €
Épargne brute	736 633,96 €	757 444,60 €	949 929,64 €	965 041,98 €
Remboursement du capital de la dette	719 641,38 €	741 278,66 €	716 906,38 €	728 477,73 €
Épargne nette	16 992,58 €	16 165,94 €	233 023,26 €	236 564,25 €

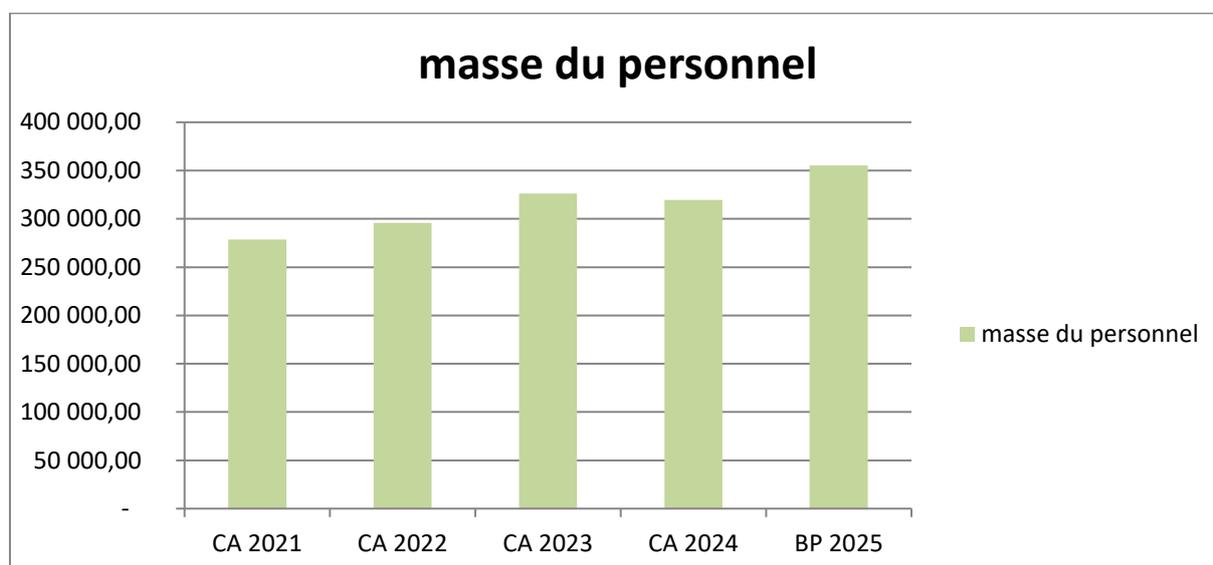
Partie 3 Les éléments liés au Personnel

Les services du syndicat sont composés de 5 agents : 4 titulaires et 1 contractuel permanent.

Nombre d'agents	Catégories	Filières	Grades	ETP
5	3 A	2 "techniques"	1 ingénieur principal	3 ETP à temps complet
	1 B	3 "administratifs"	1 ingénieur	2 ETP à temps partiel
	1 C		1 attaché	
			1 rédacteur principal	
			1 adjoint administratif	

Il n'est pas prévu d'embauche sur emploi permanent pour 2025.

Il est cependant envisagé une embauche sur un emploi saisonnier d'un mois maximum en période estivale.



Actuellement, deux agents sont à temps partiel. Le prévisionnel 2025 prévoit un retour à temps complet dans le cas où les agents le souhaiteraient.

Les dépenses de personnel se composent de la manière suivante :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Traitement de base	140 440,02 €	146 307,29 €	157 806,16 €	155 644,32 €	163 253,65 €
Nouvelle bonification indiciaire	2 249,28 €	2 288,64 €	1 808,49 €	1 772,00 €	1 772,00 €
Régime indemnitaire	37 956,40 €	40 555,29 €	41 165,92 €	44 340,24 €	45 750,60 €
CIA	7 566,92 €	8 310,26 €	8 399,40 €	7 300,00 €	9 862,71 €